Hotline :
+33 (0)3 28 04 69 85

ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO
99 Rue Parmentier
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél. +33 (0)3 20 34 67 48
Fax +33 (0)3 20 64 29 17
contact@assur-travel.fr



Conditions 2026

Assurance Villégiature Contrat Individuel

La garantie des locations saisonnières en France et à l'étranger.

assur-travel
Partenaire de votre mobilité

15/01/2026



ASSUR TRAVEL,
Spécialistedel'assurancemobilitéinternationalevousproposeson offre ASSURANCE VILLEGIATURE.

Pour qui cette offre ?

Ce produit s'adresse à toutes les personnes :

- Qui réservent une location de moins de 90 jours en France et à l'étranger.
- Qui souhaitent partir seules, ou en famille ou entre amis et qui recherchent des garanties adaptées pour couvrir tous les aléas avant et pendant leur séjour.

Pourquoi cette offre ?

Vous vous apprêtez à verser des arrhes pour la location d'une villa en bord de mer, d'un mobil-home, d'un emplacement dans un camping, d'un appartement au ski, d'un chalet. Imaginez que vous deviez annuler votre location de vacances et que vous perdiez les arrhes ou la totalité du loyer versé au propriétaire ?

Pire, vous constatez à votre arrivée que la maison de rêve réservée sur internet n'existe pas !

Ou vous avez endommagé le liner de la piscine et le propriétaire vous réclame 2 200 € !

Avec notre assurance location saisonnière, vous réservez vos vacances à l'avance sereinement et vous profitez pleinement de votre location. En cas de problème avant le séjour, vous récupérez les sommes versées. En cas de location frauduleuse ou de non-conformité du bien loué nous vous remboursons votre location !

Si vous êtes un propriétaire : proposez cette assurance à votre locataire. Elle permettra de résoudre les conflits qui surviennent parfois à l'issue d'une location saisonnière.

PRODUIT SUMMUM ASSURANCE VILLEGIATURE

Si vous louez à l'étranger, nous vous conseillons fortement de souscrire notre offre SUMMUM qui prévoit en plus, une garantie Assistance/frais médicaux spéciale épidémies et pandémies.

Contactez notre Hotline au :

+33 (0) 3 28 04 69 85 ou par mail contact@assur-travel.fr





NOS POINTS FORTS

- **Des contrats clairs et complets adaptés à vos besoins et à votre budget**
- **Avec le PACK COVID de la garantie annulation, vous bénéficiez d'offre adaptée en cas de maladie Covid-19 déclarée d'un des participants**
- **Vous bénéficiez d'offre adaptée au risque Epidémie**
- **Délai de gestion des sinistres de 5 jours**
- **Une assurance annulation toutes causes et anti-surprises pour une totale tranquillité !**
- **Des formalités d'adhésion en quelques clics.**

Pourquoi choisir notre contrat ?

L'offre ASSURANCE VILLEGIATURE vous apportera une sécurité avant et pendant votre séjour :

- **L'assurance annulation dite «toutes causes» : vous serez remboursé des arrhes et/ou de la totalité du loyer versés au propriétaire en cas d'évènement soudain, extérieur, imprévisible, justifié et indépendant de votre volonté, et vous empêchant de vous rendre sur le lieu du séjour (plafond 10 000 €/location).**
- **Avec l'offre Assurance Villégiature SUMMUM vous bénéficiez en plus d'une garantie assistance rapatriement en cas de maladie suite à épidémie, du remboursement des frais d'hôtel en cas de confinement…**
- **L'assurance «Anti-surprise» : elle vous couvre en cas de non-conformité du bien loué et contre la location frauduleuse : remboursement des sommes conservées par le propriétaire (plafond 10 000 €/location).**

Par exemple : vous avez loué en famille une villa avec piscine sur la Côte d'Azur et lorsque vous arrivez vous constatez qu'il n'y a pas de piscine : nous vous rembourserons le prix de votre location !

Tarif en Formule CONFORT : par location : 3 % TTC du prix de la location

Vous louez une villa 2 000 €, assurez tous les locataires pour 60 € !





ADHESIONS / COTISATIONS

COMMENT ADHÉRER ?

Définitions

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques désignées, ci-après, sous le terme « vous », résidant en Europe, dans les DOM, en Nouvelle Calédonie ou en Polynésie Française.

CONDITIONS

Vous devez souscrire à cette assurance Location Secure lors de la réservation de votre location. Un contrat de location devra être établi entre le propriétaire et le locataire et sera materialisé par le versement des arrhes.

Durée maximum de le location : 90 jours

Montant maximum de location : 10 000 €

EFFET DES GARANTIES

- Les garanties seront acquises pendant toute la durée du voyage ou séjour avec un maximum de 90 jours. Les garanties prendront fin le jour du retour du voyage.
- Pour l'assurance « annulation », la couverture prend effet au moment de la souscription du contrat d'assurance et cesse au moment du départ ou de l'entrée en jouissance dans des locaux prévus.

Souscription en ligne

La souscription peut s'effectuer en ligne avec paiement par carte bleue avec remise immédiate des conditions générales.

COTISATIONS

PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont payables d'avance à la souscription du contrat.

Tarifs en €uros TTC
(dont taxe d'assurance 9 %)

	CONFORT	SUMMUM
PAR LOCATION	3,00 % du prix de la location TTC	4,00 % du prix de la location TTC

Une équipe à votre écoute pour vous conseiller sur les produits :

- par téléphone :
 + 33 (0)3 28 04 69 85
- par mail :
 contact@assur-travel.fr





GARANTIES / REMBOURSEMENTS

FORMULES CONFORT ET SUMMUM

LES GARANTIES D'ASSURANCE

Annulation / Interruption / Non Conformité du séjour

	LIMITATIONS
ANNULATION	
Annulation toutes causes Annulation pour maladie Pack Covid	10 000 € par location Franchise de 10% du montant des frais d'annulation de la location avec un minimum de 40 € / location
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR	
Remboursement des nuitées non utilisées	7 000 € par location Sans Franchise
GARANTIE «ANTI-SURPRISE»	
• Remboursement des sommes conservées par le propriétaire / bailleur	10 000 € Sans Franchise
• Dont inexistence du bien loué	2000 € maximum par location Franchise de 10% du montant de la location avec un minimum de 40€ / location

Responsabilité Civile Vie Privée et villégiature garantie par Tokio Marine HCC

	PRISE EN CHARGE
Dommages Corporels, Matériels et Immatériels consécutifs	4.500.000 € / sinistre / année d'assurance
Dont :	
• Dommages Matériels et Immatériels consécutifs	450 000 € / sinistre / année d'assurance
• Pour la responsabilité civile villégiature de moins de 3 mois :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	300 000 € / sinistre
- Dégradations diverses y compris bris de glace	2 200 € / sinistre
Franchise	75 € / sinistre





GARANTIES / REMBOURSEMENTS

FORMULE SUMMUM

LES GARANTIES D'ASSISTANCE

	LIMITATIONS
ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE	
Transport/Rapatriement (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	Frais réels
Retour des membres de la famille assurés ou de 2 accompagnants assurés	Billet retour + frais de taxi
Présence hospitalisation	Billet AR et 80 € par nuit (max 10 nuits)
Accompagnement des enfants	Billet AR ou hôtesse
Chauffeur de remplacement	Billet ou chauffeur
Prolongation de séjour	Hôtel 80 € par nuit (max 4 nuits)
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille	Billet retour + frais de taxi
Frais hôteliers suite à mise en quarantaine de l'assuré	Frais d'hôtel 80 €/nuit/Max 14 nuits
FRAIS MEDICAUX	
Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)	
Zone 1 : Europe et Pays méditerranéens	300 000 €
Zone 2 : Monde entier hors Europe et Pays méditerranéens	500 000 €
Franchise des frais médicaux	30 €
Urgences dentaires (sans franchise applicable)	300 €
Avance sur frais d'hospitalisation à l'étranger	
Zone 1 : Europe et Pays méditerranéens	300 000 €
Zone 2 : Monde entier hors Europe et Pays méditerranéens	500 000 €
ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	1 500 €
Retour des membres de la famille ou de deux accompagnants	Billet retour + frais de taxi
Retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille	Billet retour + frais de taxi
Reconnaissance de corps et formalités décès	Billet AR et 80 € par nuit (max 2 nuits)
ASSISTANCE VOYAGE	
Avant le voyage	
Information Voyage	
Téléconsultation avant le départ	1 appel
Pendant le voyage	
Avance de la caution pénale à l'étranger	30 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocats à l'étranger	8 000 €
Retour anticipé en cas de sinistre au domicile	Billet retour + frais de taxi
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	10 000 €
Secours sur pistes balisées	Frais réels
Transmission de messages urgents	
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	Avance de fonds de 2 300 €
Retour impossible	1 000 € max/personne et max 50 000 €/dossier
Frais hôteliers suite à retour impossible	Frais d'hôtel 80 €/personne/Max 14 nuits
Prise en charge d'un forfait téléphonique local en cas de maladie suite à épidémie	Jusqu'à 80 €
Soutien psychologique suite à mise en quarantaine	6 entretiens par évènement
Valise de secours	100 € max/personne et 350 € max/famille
ASSISTANCE COMPLEMENTAIRE AUX PERSONNES	
Aide ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison par semaine
Soutien psychologique suite à rapatriement	6 entretiens par évènement



EN BREF...

ASSUR-TRAVEL, partenaire de votre mobilité.

Animé par des professionnels de l'assurance, ASSUR-TRAVEL, courtier grossiste, est spécialisé dans la conception et la gestion de programmes d'assurance liés à la mobilité internationale.

Partenaire de la Caisse des Français de l'Étranger, ASSUR-TRAVEL compte plus de 12.000 clients expatriés dans le monde entier. Chaque mois 100 nouveaux expatriés choisissent nos contrats santé.
De nombreuses entreprises, PME ou groupes internationaux font confiance à ASSUR-TRAVEL.

Fort de cette confiance ASSUR-TRAVEL a étendu sa gamme de contrats aux étudiants, aux étrangers séjournant temporairement en France et dans le monde entier, ainsi qu'aux séjours professionnels et/ou de loisirs de courtes durées. ASSUR-TRAVEL assure aujourd'hui les voyages de plus de 2.000.000 personnes par an.

ASSUR-TRAVEL s'est associée avec les acteurs majeurs de la mobilité internationale :

MUTUAIDE

Filiale à 100% de GROUPAMA SA, des interventions dans plus de 165 pays dans le monde. 45 millions d'assistés potentiels.

TOKIO MARINE HCC

Filiale de Tokio and Nichido Fire Insurance Co.Limited, est la plus importante et la plus ancienne société d'Assurance Non Vie au Japon dans le domaine des risques Entreprises, Maritimes et transport.

CONTACTEZ NOTRE SERVICE COMMERCIAL

Pour des renseignements complémentaires :
Par téléphone au +33 (0)3 28 04 69 85 de 9 heures à 18 heures.
contact@assur-travel.fr
Pour faire une demande de devis en ligne ou souscrire sur notre site : www.assur-travel.fr

assur-travel
Partenaire de votre mobilité

ASSUR-TRAVEL - Courtier Grossiste en assurances - N° ORIAS 07030650 - www.orias.fr
Siège social : ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - France - Tél: 03 20 34 67 48 - Fax: 03 20 64 29 17
SAS au capital de 100.000 € - RCS LILLE 451 947 378
Entreprise régie par le Code des assurances sous l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris cedex 09
Souscripteur d'une assurance Responsabilité Civile et Garantie financière LLOYD'S INSURANCE COMPANY SA N°PIFI-202411-LLB6-100125.
Conformément aux dispositions de l'article L.520-1-II b du code des assurances, Assur-travel exerce comme courtier en assurances.
La liste des compagnies d'assurance avec lesquelles nous travaillons est à votre disposition sur simple demande.
Service réclamation : ASSUR TRAVEL- Service Réclamation - ZONE D'ACTIVITE ACTIBURO - 99 Rue Parmentier - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ - Tél: 03 20 34 67 48
Délais de traitement des réclamations : sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation.
Si notre service réclamation ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance :
par courrier simple à : LA MEDIATION de L'ASSURANCE - POLE PLANETE CSCA -TSA 50110 - 75441 PARIS cedex 09
ou par email à le.mediateur@mediation-assurance.org ou à partir du site : https://www.mediation-assurance.org/